



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 OCTOBRE 2018 A 20H A LA MAIRIE**

SESSION EXTRAORDINAIRE

Date de la convocation : 08/10/2018
Nombre de conseillers en exercice : 11
Secrétaire de séance : Monsieur Christopher BROWN

L'an deux mille dix-huit, le 10 octobre, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Yves LELONG, Maire de la commune.

PRESENTS : Mesdames Aurélie STOUPIY, Josiane BERAUD, Messieurs Yves LELONG, François STEL, Claude BUSSY, Jean-François PINONCELY, Denis DECHOUX et Christopher BROWN.

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Aymeric CUVELIER
- Monsieur Jean-François BERTHET

ORDRE DU JOUR

1. Validation de l'esquisse de l'aménagement du centre bourg – pas de deliberation-

1. Validation de l'esquisse de l'aménagement du centre bourg – pas de délibération-

Réflexion de Denis DECHOUX concernant le matériel de la commune est notamment le stockage ;

Jean-François PINONCELLY :

- préfère le plan 1,
- se dit qu'il faut enlever le préau accolé au local communal,
- voit dans le stockage que du petit matériel,
- pense que la salle multi activités est trop petite, manque de rangement pour les tables, chaises...
- Voir si les toilettes sont prévues pour les personnes ayant un handicap,
- éventuellement faire des WC extérieurs dans l'extension du local communal.

Aurélie STOUPIY préfère le plan 1 car elle trouve que la sécurité des enfants sera mieux assurée avec l'ouverture sur l'espace des aires ;

François STEL propose de faire le bâtiment un peu plus carré afin de réduire la route ;

Claude BUSSY pense que le nom n'incitera pas à rentrer dans le cœur du village ;

Yves LELONG :

- préfère le plan 1, pour que les habitants puissent mieux s'approprier l'espace,

- Se demande où sera stocké le matériel lié à la salle,
- Fait une différence entre le matériel du comité des fêtes et celui de la commune
- Pense que le cabanon proche d'un local communal peut recevoir le matériel de la commune
 - ✓ Etre attentif à la maîtrise foncière car il ne faut pas bloquer le chantier à cause de ça
 - ✓ Peut-être prévoir une extension supplémentaire sur le bâtiment communal pour le rangement, ouvert sur la salle communale
 - ✓ La forme du bâtiment peut être également revue
 - ✓ Ne pas avoir 2 murs borgnes
 - ✓ Prévoir peut-être une arche entre les deux bâtiments pour le passage des piétons.

La séance est levée le mercredi 10 octobre 2018 à 21h02.

Monsieur Le Maire,
Yves LELONG

